

## **Dossier d'expertise de violences sexuelles**

### **Recommandations pour conduire l'expertise**

---

Vous êtes médecin, appelé à donner un avis d'expert dans le cadre d'une procédure judiciaire en matière de violences sexuelles.

Vous allez conduire un ou plusieurs entretiens pour mener à bien cette expertise.

Faire la preuve de l'existence de violences sexuelles peut être difficile et complexe et il est souvent nécessaire de statuer sur un faisceau d'arguments. C'est en ce sens que le modèle de dossier d'expertise a été réalisé.

Rendre un avis d'expert en matière de violences sexuelles, nécessite une formation sur le sujet qui doit être appréhendé dans toutes ses dimensions, et ne pas être limité à la seule évaluation psychologique ou psychiatrique auquel on le restreint trop souvent.

Que ce soit pour un adulte ou un enfant, parler de violences sexuelles, qui touchent à l'intimité et à l'intégrité de la personne, est très difficile.

C'est pourquoi les conditions de recueil de la parole sont essentielles, de mauvaises conditions d'accueil pouvant aboutir à une expertise totalement fautive.

Il convient également de garder en tête que chaque étape du parcours de prise en charge d'une victime, si elle est mal conduite, peut créer des dégâts supplémentaires.

L'écoute de la ou des personne(s) en position d'agresseur doit être tout aussi attentive, ce d'autant plus qu'un grand nombre d'agresseurs ont eux-mêmes été victimes par le passé d'agressions sexuelles. Une expertise bien menée sur ce point, sera d'une grande aide pour guider les magistrats vers la juste évaluation des actes des agresseurs et les décisions judiciaires à prendre ainsi que les obligations de soins à mettre en place.

#### *Conditions de l'accueil*

L'attente doit être la plus courte possible et la confidentialité assurée.

Les différentes parties ne doivent pas se croiser et en aucun cas une victime présumée ne doit être en contact avec son ou ses agresseurs présumés.

Un mineur ne peut être auditionné en présence d'un parent suspecté d'agression envers son enfant.

## **La personne en position de victime**

Vous avez en face de vous un enfant, un adolescent, fille ou garçon, une femme ou un homme. Il est rappelé qu'une victime d'agression sexuelle est une personne en souffrance qu'il convient d'appréhender dans cette dimension.

*Le droit français qui met en avant le « présumé innocent jusqu'à preuve du contraire » engendre un grand nombre de dysfonctionnements dans la protection des victimes ; le médecin se doit d'être extrêmement vigilant sur ce plan.*

*Il n'est pas moins grave de ne pas reconnaître une victime que d'accuser à tort.*

*Il est impardonnable pour des adultes de ne pas savoir protéger un enfant au prétexte que la parole d'un enfant a moins de valeur que celle de l'adulte.*

### *Cadre de l'entretien*

La personne doit être reçue dans le calme pour qu'elle puisse parler et être écoutée. Elle doit se sentir rassurée, en confiance afin de ne pas vivre sa prise en charge comme une nouvelle agression.

Un adulte est reçu en tête à tête par le médecin.

Un mineur est reçu dans un premier temps en présence d'une tierce personne, idéalement de son choix, puis en tête à tête avec le médecin.

Dans le cas de très jeunes enfants, il peut être nécessaire de conduire la partie d'entretien « tête à tête » en présence d'un adulte qui sera alors assis pendant cette phase en arrière de l'enfant afin de ne pouvoir influencer son comportement et ses réponses.

Il est utile de mettre à disposition des personnes entendues du papier et de quoi écrire, des crayons de couleur pour les enfants.

### *Informier*

En début d'entretien, il est important de rappeler le pourquoi et le but de l'expertise et de résumer la mission confiée de ce fait au médecin dans un langage adapté à l'interlocuteur.

Si un examen clinique peut sembler *a priori* nécessaire, il est important de le notifier en début d'entretien et d'obtenir le consentement de la personne.

### *Ecouter*

Une agression sexuelle est vécue dans l'effroi, avec un fort sentiment d'impuissance et peut renvoyer jusqu'à une sensation de mort imminente. Elle est ressentie ensuite comme une expérience impensable, intransmissible et irréparable. La plupart des personnes agressées se taisent et sont incapables d'en parler.

Il faut beaucoup de courage à une victime pour surmonter ses sentiments de terreur, de culpabilité, d'incompréhension, de honte et d'isolement.

L'écoute est donc un moment essentiel et ce qui précède met l'accent sur la nécessité d'une écoute neutre mais empathique dans le respect de l'impartialité qu'exige l'expertise.

L'entretien doit consister au maximum en un recueil de parole spontanée. Quand des questions doivent être posées, elles doivent être ouvertes dans la mesure du possible.

Un temps nécessaire doit être laissé au récit libre de l'expertisé.

Les attitudes et l'état émotionnel doivent être attentivement consignés dans le rapport d'expertise.

La parole peut également être entravée par des menaces proférées par un agresseur, c'est pourquoi l'expert doit rechercher activement tout mécanisme d'emprise tant pendant l'audition de la victime présumée que de celle de l'agresseur.

Le recueil de la parole de l'enfant est facilité s'il est expliqué à l'enfant :

- que sa parole est essentielle pour prendre les bonnes mesures de protection à son égard,
- qu'un adulte peut faire des erreurs et qu'il a le droit d'être protégé de ces erreurs,
- qu'un adulte peut être soigné pour ces erreurs et que cela peut être important pour lui mais aussi pour la protection d'autres enfants ou adultes qu'il pourrait mettre en danger.

Un enfant a besoin d'un temps de contact pour établir un lien de confiance.

Il est important de vérifier son vocabulaire et son niveau d'expression.

Il est important d'utiliser un langage qu'il comprend et en particulier dans les cas d'enfants bilingues de conduire l'entretien dans la langue d'expression préférentielle voire dans les deux langues si l'enfant jongle avec celles-ci.

Si un enfant ne parle pas, il peut lui être proposé un autre rendez-vous.

Il peut être utile de rappeler à une victime qu'elle n'est pas responsable des faits ni des conséquences de leur dévoilement.

*Ne porter aucun jugement sur les actes déposés, la personne ou l'agresseur*

## **La ou le(s) personne(s) en position d'agresseur :**

### *Informier*

En début d'entretien, il est important de rappeler le pourquoi et le but de l'expertise et de résumer la mission confiée au médecin dans un langage adapté à l'interlocuteur.

La plupart des points évoqués pour les victimes doivent être pris en compte pour les personnes en position d'agresseur.

### *Identifier le pourquoi*

La particularité des infractions sexuelles doit inciter l'expert à s'interroger sur le contexte et les facteurs, en particulier de l'enfance, qui ont pu conduire ou favoriser un passage à l'acte.

A ce titre, il est important d'évaluer le cadre de référence familial en matière de sexualité afin d'identifier ce qui relève des problèmes de limites, en particulier dans les dossiers d'incestes et/ou les agressions entre mineurs.